

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Délibération n°2024.04.54 B

Fourniture, pose et mise en service de cabines sanitaires pour terminus de transport en commun

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2024**

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, François NEBOUT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_54B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

**DELIBERATION
N°2024.04.54 B**

Rapporteur : Bertrand GERARDI

**FOURNITURE, POSE ET MISE EN SERVICE DE CABINES SANITAIRES POUR
TERMINUS DE TRANSPORT EN COMMUN**

Pilier : Répondre aux besoins des habitants
Ambition : Valorisation du territoire
Enjeux : Actions courantes non ventilées

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Transport sûrs et accessibles

Dans le cadre du développement de son réseau de transport Möbius, GrandAngoulême souhaite continuer le déploiement des cabines sanitaires sur les terminus des lignes de bus.

En plus, de renouveler certaines cabines sanitaires existantes, il est envisagé d'en installer de nouvelles sur de nouveaux terminus.

Ainsi, GrandAngoulême souhaite acquérir plusieurs cabines sanitaires mixtes dans le cadre du présent marché. Ces cabines sanitaires peuvent être raccordables, autonomes et/ou hydrides.

Une consultation va donc être lancée pour la fourniture, la pose et la mise en service de cabines sanitaires pour terminus de transport en commun.

Compte tenu du volume estimé des prestations, la consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L2113-10, R2113-1 L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire à prix unitaires par émission de bons de commande, avec un engagement sur un montant maximum de 800 000 € HT pour la durée totale du marché.

Le présent accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 4 ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_54B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer le marché ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

D'IMPUTER la dépense au budget transport, service 5203, nature 2138, antenne 20401.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_54B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024